



adasea 32



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Départementale
des Territoires

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DE PROTECTION DE BIOTOPE (APPB) à L'Isle-Jourdain



URBAFLORE

ACCOMPAGNER LES ACTEURS DANS
LA GESTION ET LA PRÉSERVATION
DES PLANTES PROTÉGÉES
DES GRANDES AIRES URBAINES
DE MIDI-PYRÉNÉES



UNION EUROPÉENNE



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Liberté
Égalité
Fraternité

Sommaire

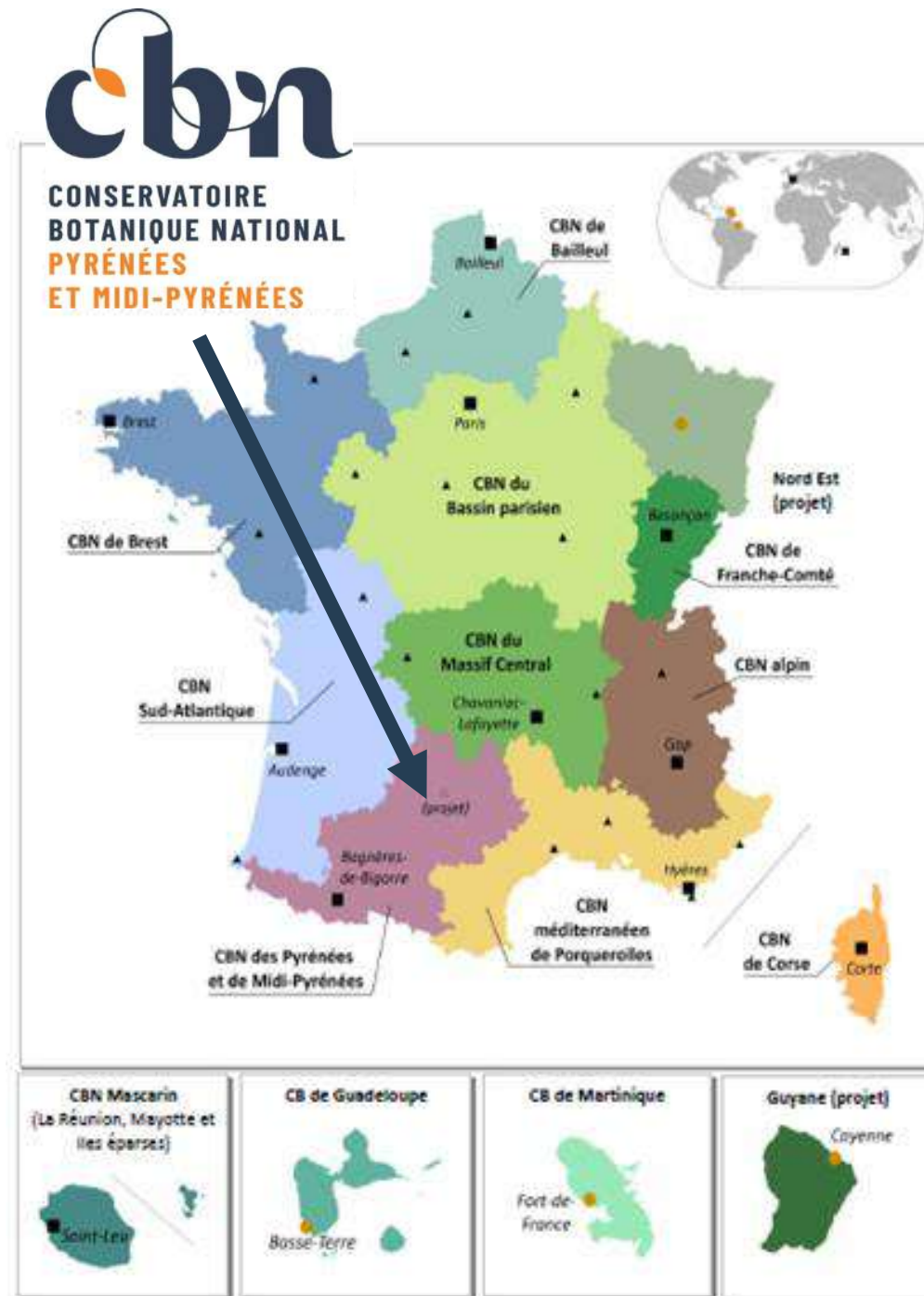
- Intervenants: présentation et missions
- Aux origines de l'APPB...
- Fiche d'identité d'un APPB
- Les compléments à l'APPB
- Les APPB « flore » en Midi-Pyrénées
- Retours d'expériences... sur le terrain



Intervenants: présentation et missions

Le CBNPMP et UrbaFlore

- 10 CBN métropolitains + 2 ultramarins
- Établissement public agréé par le Ministère en charge de l'Ecologie
- Territoire d'agrément: Midi-Pyrénées + partie montagne de Pyrénées-Atlantiques
- 5 missions: connaissance, conservation, gestion et valorisation des données, appui technique, sensibilisation
- 4 objets d'étude : flore, fonge, végétations et habitats naturels



Intervenants: présentation et missions

Le CBNPMP et UrbaFlore

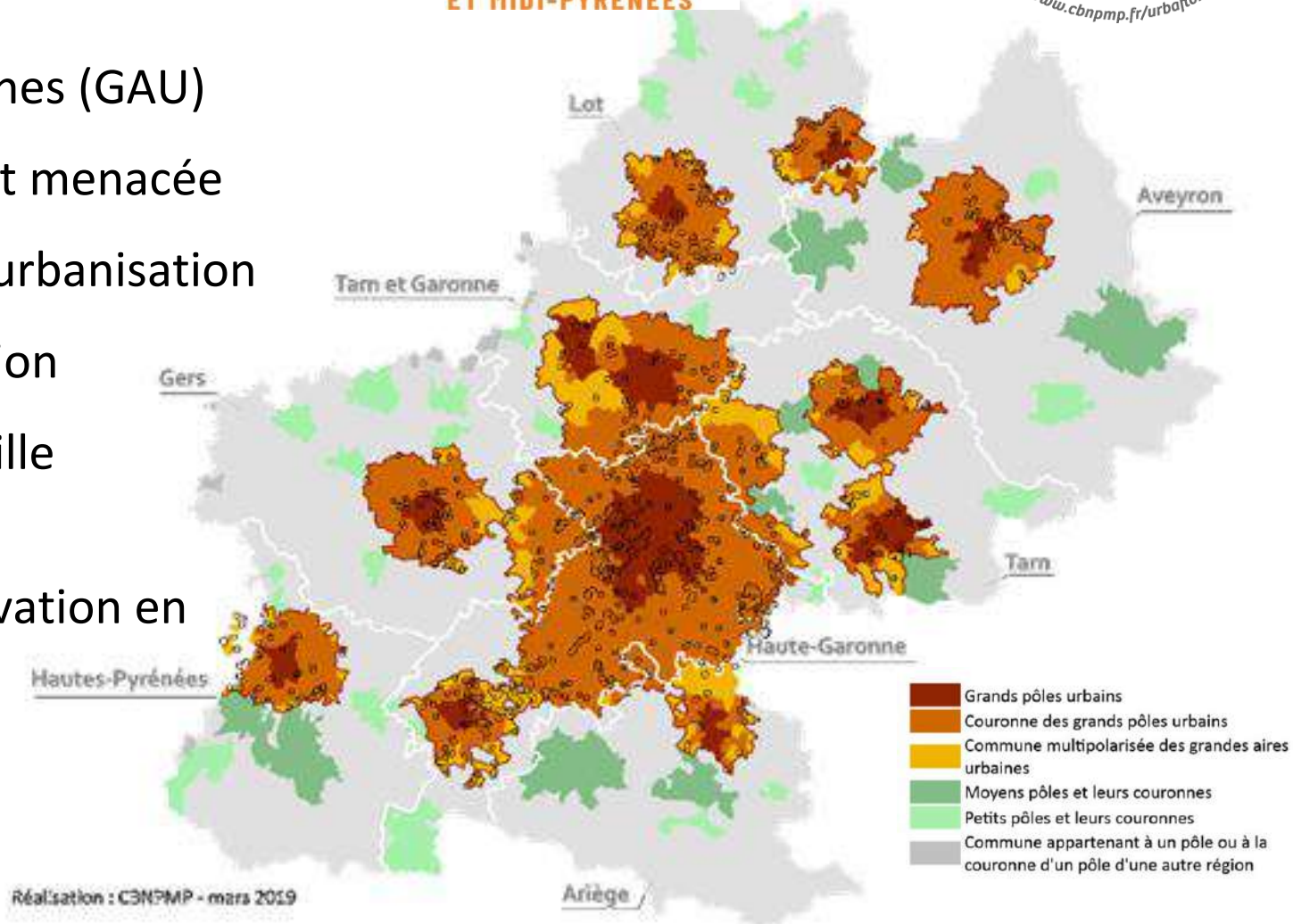
- 12 Grandes Aires Urbaines (GAU)
- Enjeux flore protégée et menacée
- Mutations agricoles et urbanisation
- Dégradation + destruction
- Réseau associatif de veille
- Sensibilisation + appuis connaissance et préservation en territoires à enjeux



URBAFLORE

SOYEZ ATTENTIFS!
NOTRE PATRIMOINE, C'EST AUSSI
LA FLORE RARE ET PROTÉGÉE.

*
www.cbnpmp.fr/urbaflore



Intervenants: présentation et missions

DDT 32 Unité Environnement - DDT 31 Unité Biodiversité

- Protéger et gérer la faune et la flore sauvages, la chasse, la pêche, mais aussi les eaux, les espaces naturels, forestiers, ruraux et leurs ressources
- Contribution à la mise en œuvre de la politique espaces et espèces protégés
- Rédaction des avis transversaux sur des projets d'aménagement
- Contribution à la police de la nature
- Coordination de la mise en œuvre d'une gestion multifonctionnelle du domaine public fluvial respectueuse de la biodiversité
- Portage des enjeux de la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme et à travers toutes les autres politiques portées par la DDT

Intervenants: présentation et missions

L'ADASEA du Gers et UrbaFlore



Association de Développement, d'Aménagement et
de Services en Environnement et en Agriculture

...ayant pour vocation la médiation entre agriculture et environnement

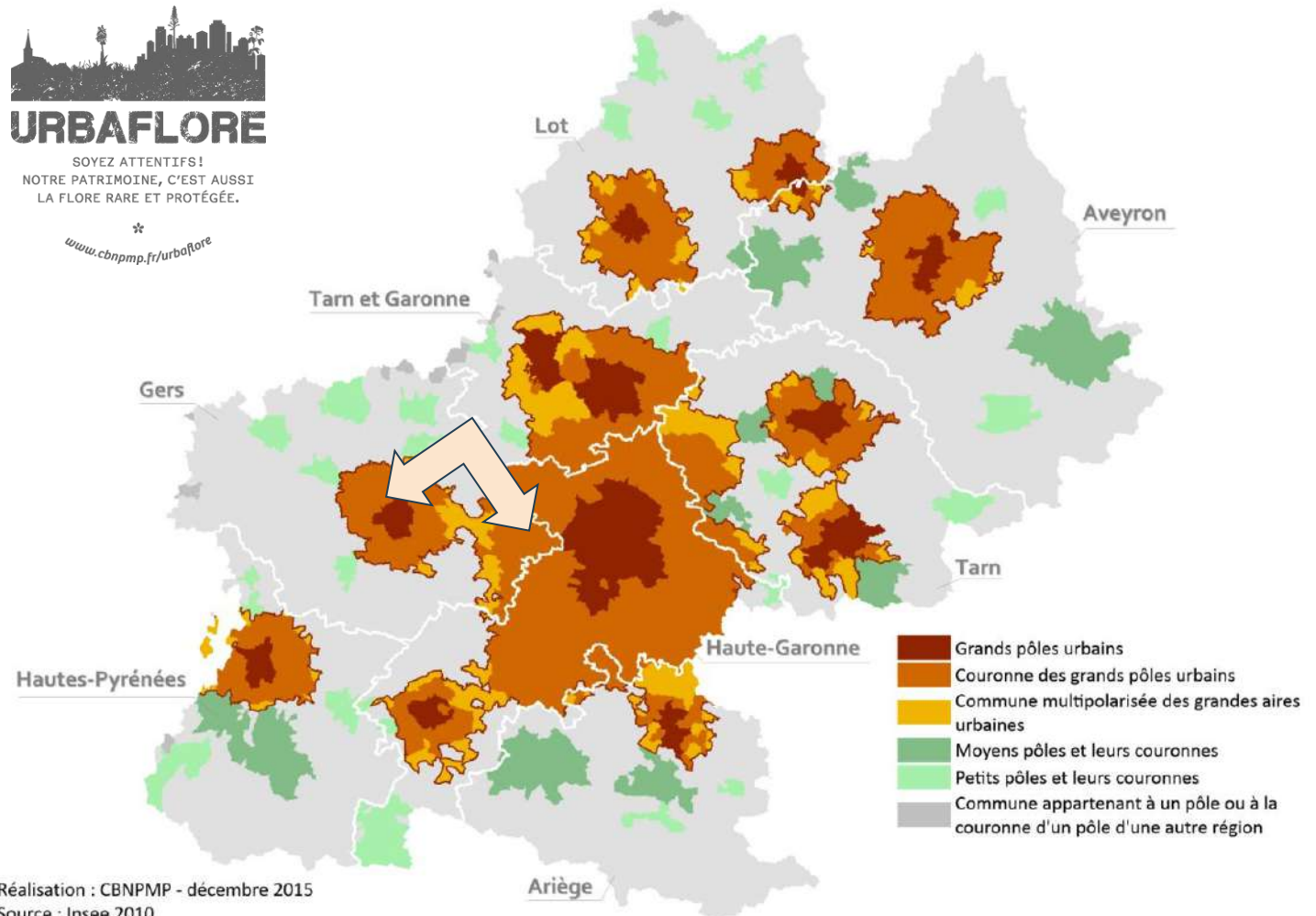
- Une association **Loi 1901**, créée en 1972, agréée depuis 2011 « **protection de l'environnement** »
- Un **conseil d'administration** composé d'un collège de gestionnaires, de syndicats et de structures agricoles
- Une équipe de **14 salariés**
- Un pôle "Environnement" et un pôle "Territoire"

Intervenants: présentation et missions

L'ADASEA du Gers et UrbaFlore



Cahors
 Figeac
 Rodez
 Castelsarrasin
 Montauban
 Albi
 Castres
Toulouse
Auch
 Saint-Gaudens
 Tarbes
 Pamiers



Aux origines de l'APPB...

Différentes catégories d'Aires Protégées en France

Une aire protégée est « un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés ».

parcs nationaux (Cœur et Adhésion)
 Réserves naturelles nationales (RNN)
 Réserves naturelles régionales (RNR)
 Réserves biologiques (RB)
 Réserves nationales de chasse et de faune sauvage (RNCFS)
 Arrêtés de protection de biotope (APPB)
 Arrêtés de protection de géotope (APPG)
 Arrêtés de protection d'habitats naturels (APPHN)
 Parcs naturels régionaux (PNR)
 Sites Natura 2000
 Sites du conservatoire du littoral (CDL)
 Sites du conservatoire des espaces naturels (CEN)
 Sites RAMSAR
 Biens inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO
 Réserves de biosphère



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Départementale
des Territoires

Aires protégées à intégrer après analyse au cas par cas lors du premier plan d'action :

Périmètre de protection de RNN
 Espaces naturels sensibles (ENS)
 Sites acquis par les agences de l'eau
 Sites classés

Protection réglementaire

Protection contractuelle

Protection par maîtrise foncière ou d'usage

Reconnaissance internationale

Aux origines de l'APPB...

Différentes catégories d'Aires Protégées en France



Objectif national SAP : 30 % d'aires protégées dont 10 % sous protection forte

	Surface (ha)	Aires protégées		Aires protégées sous protection forte	
		Surface (ha)	%	Surface (ha)	%
Occitanie	7 340 564	2 676 170	36,46	171 032	2,33
Haute-Garonne	635 833	46 463	7,31	3 752	0,59

Aux origines de l'APPB...

Il était une fois...



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Départementale
des Territoires

Protection des biotopes d'espèces protégées depuis décret d'application n°77-1295 du 25 novembre 1977

Objectif: conservation des biotopes nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie des espèces animales ou végétales protégées (art. R. 411-15 du Code de l'Environnement)

L'APPB est régi par les articles L. 411-1, L. 411-2, R. 411-15 à R. 411-17 et R. 411-17-7 à R. 411-17-8 du code de l'environnement et la circulaire n°90-95 du 27 juillet 1990

L'APPB est complété depuis la loi n°201-788 du 12 juillet 2010 par:

- l'APG: arrêté de protection de « géotopes »
- L'APHN: arrêté de protection d'habitats naturels (Plan biodiversité publié le 4 juillet 2018)



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Départementale
des Territoires

Fiche d'identité d'un APPB

Mieux comprendre l'outil



Pourquoi un APPB ?

De forts enjeux biodiversité identifiés et menacés



Qui le met en place ?

DDT, Préfet de département, appui sur acteurs locaux



Comment est-il mis en place ?

Procédure (cf diapo)



Que contient-il ?

Argumentaire, parcelles, liste d'interdits...



Qu'est-ce qu'il n'est pas ?

Un outil de gestion



Comment pallier aux manques ?

Conventionnement, BRE, MAEC, comité de suivi... (cf diapo)



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Départementale
des Territoires

Fiche d'identité d'un APPB

Détail de la procédure

Identification, par les agents de la DREAL/DDT...) ou par un signalement externe, d'un motif de protection (intérêt patrimonial et/ou rôle pour l'écosystème et/ou un risque d'altération, de dégradation ou de destruction pour un biotope ou un habitat naturel)

Instruction du dossier, par les services de la DREAL/DEAL/DDT/DDTM/DIRM. Identification des :

- Fondements scientifiques pour démontrer la nécessité de l'intervention (inventaires, rapports, études, documentation disponible, etc.)
- Localisations de la pression et du territoire impacté pour démontrer la proportionnalité de l'intervention
- Interdictions à prévoir pour faire cesser la pression
- Activités et acteurs impactés par les interdictions identifiées

Dialogue avec les acteurs concernés (recommandé). Objectif : faciliter la conciliation des intérêts socio-économiques avec la protection des biotopes et habitats naturels. Ex : trouver ensemble des adaptations aux activités impactées. Ex : définir une temporalité aux activités ou aux interdictions prescrites

Consultations locales (obligatoires et qui peuvent être réalisées simultanément) :

- Avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) + de la commission départementale de la nature, des sites et des paysages (CDNPS) + communes
- Le cas échéant, accord de l'autorité militaire / avis de la chambre d'agriculture, de l'Office national des forêts (ONF), de la délégation régionale du centre national de la propriété forestière, du comité régional des pêches et des élevages marins du comité régional de la conchyliculture

Participation du public.

Signature de l'arrêté préfectoral de protection. Les modalités d'information et de publication de l'APP sont, sous la responsabilité du préfet :

- Affichage dans chacune des communes concernées ;
- Publication au Recueil des actes administratifs et la mise en ligne sur le site internet de la préfecture concernée ;
- Mention dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans l'ensemble du ou des départements concernés ;
- Notification aux propriétaires concernés ;
- Transmission de l'APP à l'UMS PatriNat.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Départementale
des Territoires

Fiche d'identité d'un APPB

Détail de la procédure

Identification, DREAL/DDT... ou externe, d'un motif de protection (patrimonial, écosystème, altération, destruction...)

Instruction par DREAL/DDT... + identification des :

- Fondements scientifiques
- Localisations de la pression et du territoire impacté
- Interdictions à prévoir pour faire cesser la pression
- Activités et acteurs impactés par les interdictions identifiées

Dialogue avec les acteurs concernés pour concilier des intérêts socio-économiques avec la protection des biotopes et habitats naturels

Consultations locales :

- Avis CSRPN + CDNPS + communes
- Cas échéant, accord de l'autorité militaire / avis de la chambre d'agriculture, de l'Office national des forêts, de la délégation régionale du CNPF...
Participation du public

Signature de l'arrêté préfectoral de protection. Les modalités d'information et de publication sont sous la responsabilité du préfet :

- Affichage dans les communes concernées ;
- Publication au Recueil des actes administratifs et mise en ligne sur le site internet de la préfecture ;
- Mention dans 2 journaux régionaux ou locaux diffusés dans tout le ou les départements concernés ;
- Notification aux propriétaires concernés ;
- Transmission de l'APP à l'UMS PatriNat.

Pallier aux manques de l'APPB

Des outils aux complémentarités réciproques



Le bail rural à clauses environnementales :

2006

Mis en place

Insertion de clauses

2014

LAAAF n° 2014-1170
du 13 octobre 2014

Extension à de
nouveaux cas de
figure

2015

Décret n° 2015-591
du 1er juin

Intégration de la
notion "élevage"
Précisions sur les IAE
et les pratiques
Importance de l'état
des lieux

Pallier aux manques de l'APPB

Des outils aux complémentarités réciproques



Le bail rural à clauses environnementales : 16 clauses au total

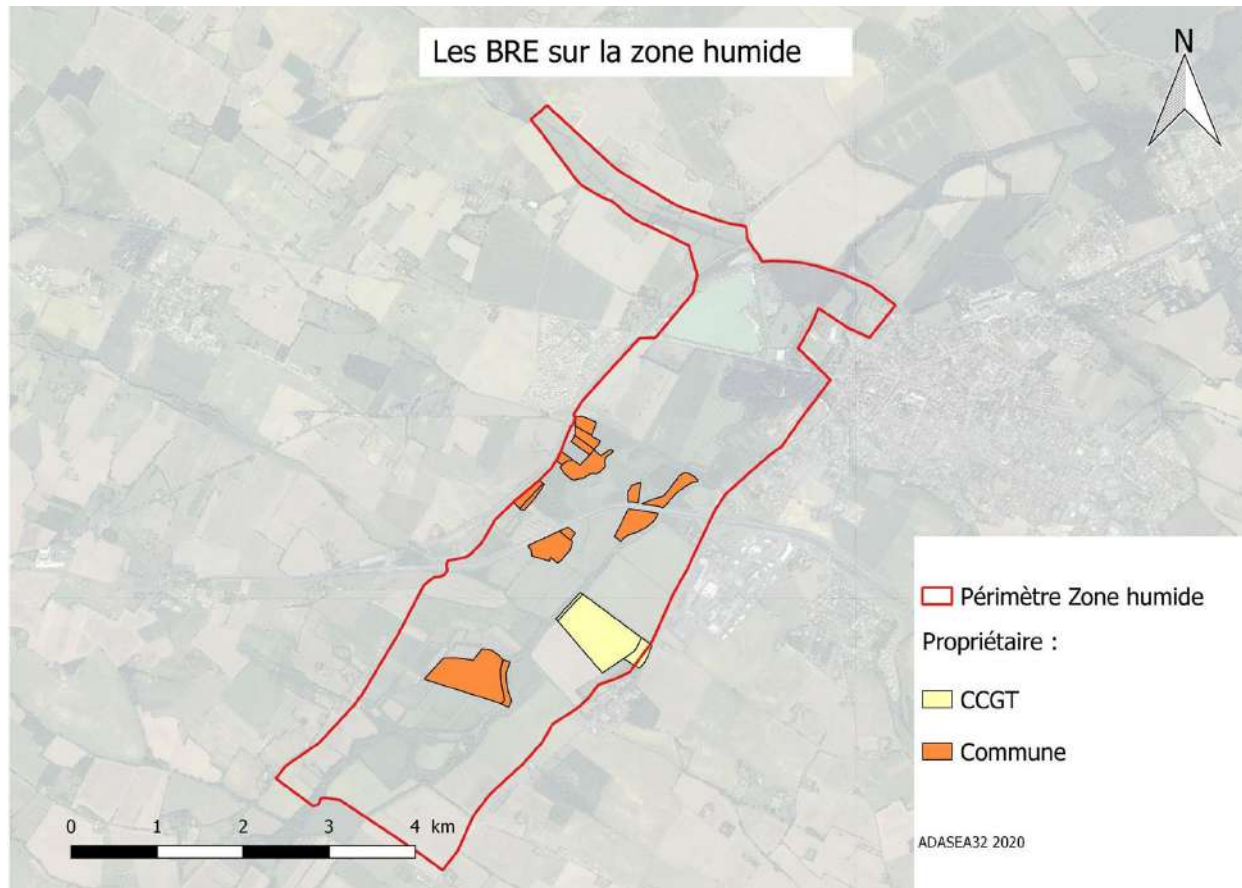
- 1° Le non-retournement des prairies ;
- 2° La création, le maintien et les modalités de gestion des surfaces en herbe ;
- 7° La limitation ou l'interdiction des produits phytosanitaires ;
- 15° La conduite de cultures suivant le cahier des charges de l'agriculture biologique.

Pallier aux manques de l'APPB

Des outils aux complémentarités réciproques



Le bail rural à clauses environnementales :





Pallier aux manques de l'APPB

Des outils aux complémentarités réciproques

Les MAE ou Mesures Agri-Environnementales :

Régime d'aide à destination des agriculteurs institué par l'Europe en 1992 (2e pilier de la PAC)

- Engagements de 5 ans
- Cahier des charge de gestion des parcelles, haies, mares, fossés
- Rémunération qui compense le surcoût

En Occitanie, enjeux biodiversité retenus 2023 (entre autres):

- Zones humides
- Jacinthe de Rome
- Papillons et Libellules

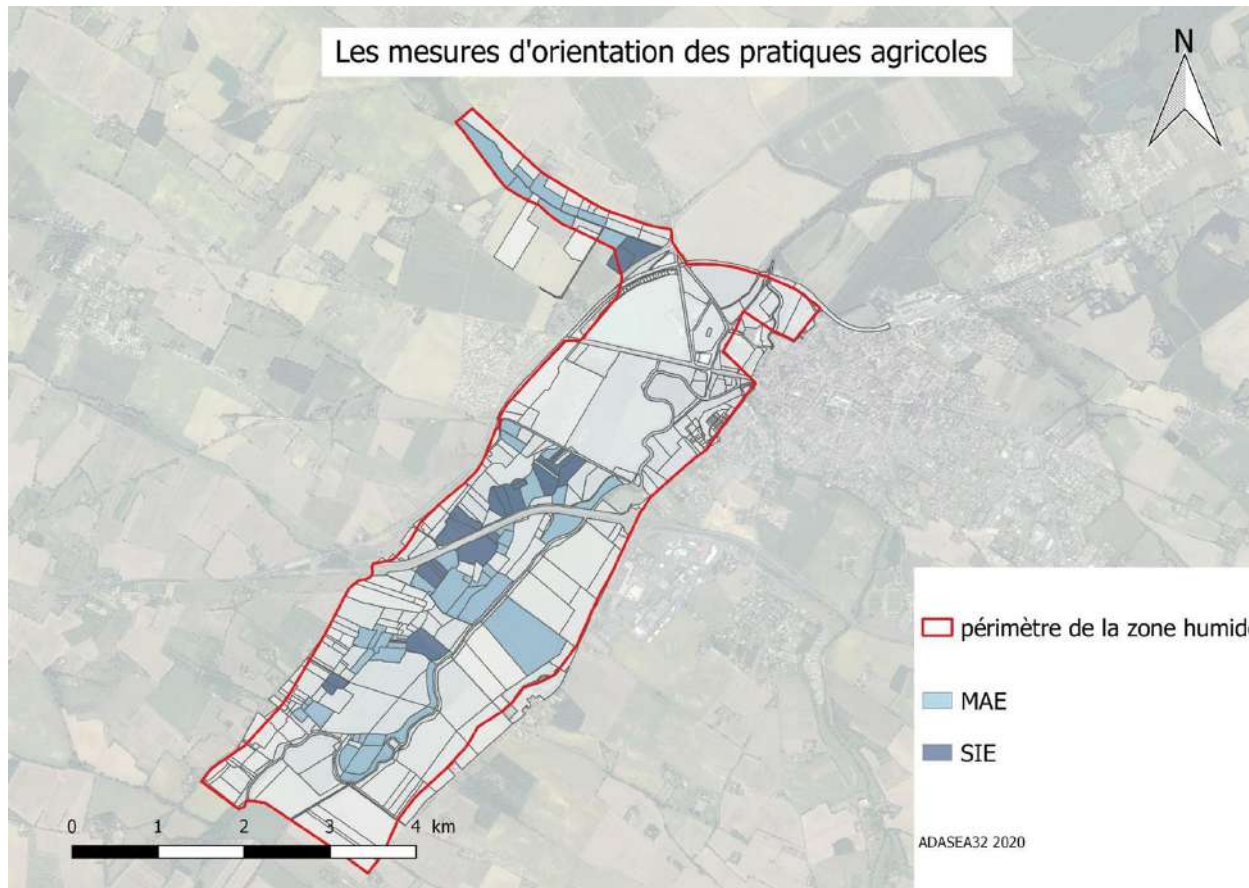
Plusieurs programmes (PAEC) pour la Jacinthe de Rome :

- Programmes Territoriaux : Prairies rivières Neste 32
- Programme régional : "Bellevalia" (hors 32)

Pallier aux manques de l'APPB

Des outils aux complémentarités réciproques

Les MAE ou Mesures Agri-Environnementales :



A l'Isle-Jourdain :

- 57 hectares de ZH engagés
- 6 exploitants engagés



Pallier aux manques de l'APPB

Des outils aux complémentarités réciproques

L'accompagnement des gestionnaires, propriétaires et collectivités

Cellule d'Assistance Technique aux Zones Humides

- Conseil individuel : diagnostic, plan de gestion, suivi
- Assistance aux interventions techniques
- Appui aux demandes d'aide pour la restauration
- Animation foncière
- Appui aux collectivités (commune, communauté de communes) pour la valorisation
- Sensibilisation : journées de visite, sessions techniques, etc..
- Coordination (dont concertation APPB, par ex.)

UrbaFlore (en zone péri-urbaine)

- suivi des stations de Jacinthe
- portés à connaissance
- sensibilisation : sessions techniques, expositions, ...
- mise en œuvre d'actions de préservation : conventions de gestion, APPB, ...

Plan de gestion de la Zone Humide - Espace Naturel Sensible:

- Programme pluri-annuels d'actions concertées pour préserver et valoriser la zone en lien avec les activités humaines
- en cours d'écriture par la CATZH
- parties prenantes : commune, comm comm, Syndicat de rivière
- les APPB font partie des actions du Plan de Gestion...



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Départementale
des Territoires

Les APPB « flore » en ex-Midi-Pyrénées

Assez peu nombreux... pour le moment !

Flore protégée ciblée	Localité	Dpt	Année	Origine
Séneçon de Rodez	Salles-la-Source	12	<u>2003</u> - revu <u>2017</u>	Mesure dérogatoire
Jacinthe de Rome	Ramonville-Saint-Agne et Auzeville-Tolosane	31	<u>2014</u>	Sur proposition
Jacinthe de Rome	Saint-Orens-de-Gameville et Quint-fonsegrives	31	<u>2014</u>	Sur proposition
Orchis lacté	Balma	31	<u>2016</u>	Sur proposition privée
Jacinthe de Rome	Launaguet	31	2022	Mesure dérogatoire
Orchis lacté	Léguevin	31	2022	Mesure dérogatoire
Jacinthe de Rome	L'Isle-Jourdain	32	2022	Sur proposition



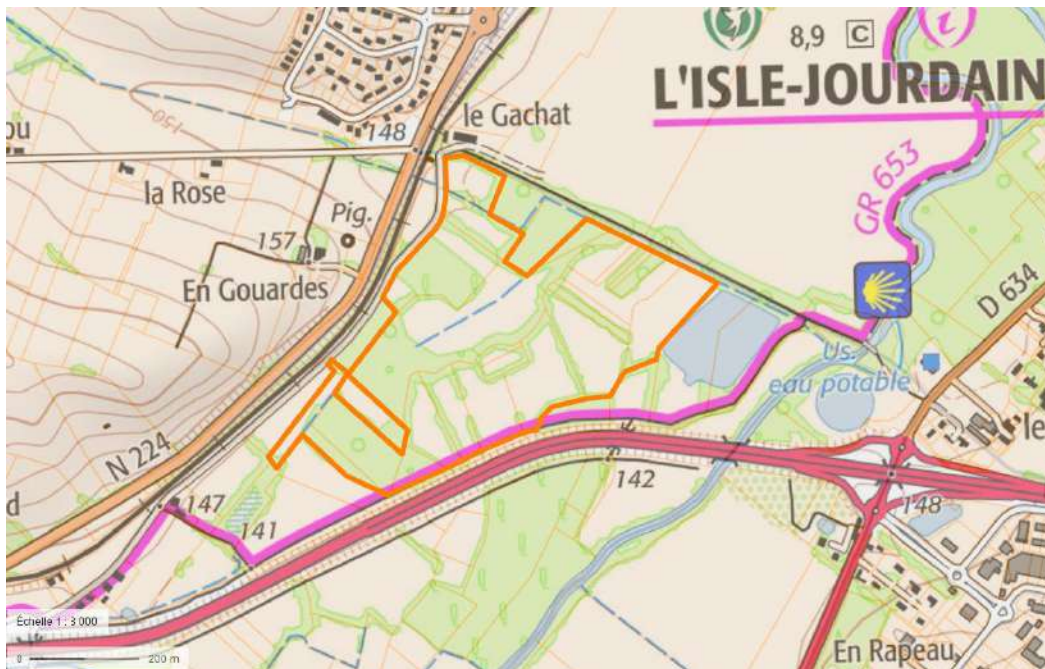
Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Départementale
des Territoires

Retours d'expériences... sur le terrain

APPB de L'Isle-Jourdain



APPB « Prairies humides à Jacinthe de Rome à L'Isle-Jourdain »

Signé le 30/06/2022, à Auch

Surface totale: 22,18 ha

24 parcelles cadastrées

Propriétaires privés et commune



Contacts

Jérôme GARCIA / CBNPMP - jerome.garcia@cbnmp.fr

Benoit VINCENT / DDT31 - benoit.vincent@haute-garonne.gouv.fr

Rémy OUSTRIERES / DDT32 - remy.oustrieres@gers.gouv.fr

Grégory HOUILLER / DDT32 - gregory.houiller@gers.gouv.fr

Claire LEMOUZY / ADASEA32 - claire.lemouzy@adasea.net

Nathalie BENAT / ADASEA32 - nathalie.benat@adasea.net

Aller plus loin...

[https://www.patrinat.fr/sites/patrinat/files/atoms/files/2019/02/leonard et al 2018 rapport t_appb.pdf](https://www.patrinat.fr/sites/patrinat/files/atoms/files/2019/02/leonard_et_al_2018_rapport_appb.pdf)

[https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Note technique arretes prefectoraux protection biotopes et habitats naturels 8 janvier 2020.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Note_techinique_arretes_prefectoraux_protection_biotopes_et_habitats_naturels_8_janvier_2020.pdf)

https://doctech.cbnmp.fr/Fiche-technique/021_conservation-Jacinthe-Rome.pdf

cbn

CONSERVATOIRE
BOTANIQUE NATIONAL
PYRÉNÉES
ET MIDI-PYRÉNÉES



adasea 32



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Départementale
des Territoires

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

CONTACT

Siège - correspondance :

Vallon de Salut - BP 70315 - 65203
Bagnères-de-Bigorre Cedex

05 62 95 85 30
contact@cbnmp.fr

CER, 1, rue de la chapelle
82160 Caylus

07 85 09 18 15
jerome.garcia@cbnmp.fr

31, rue Gaëtan de
Bernville
64500 Saint-Jean-de-Luz

SUIVEZ-NOUS



POUR EN SAVOIR PLUS

www.cbnmp.fr